

✉ **Courriel AR**

Strasbourg, le 17 novembre 2020

Objet : Assemblées Générales « Ordinaire et Elective »

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous vous informons, par la présente, que les Assemblées Générales « Ordinaire et Elective » du District d'Alsace de Football auront lieu

le vendredi 04 décembre 2020 à 19h
En Visioconférence via plateforme de vote à distance

et comptons sur votre présence, ou celle d'un représentant de votre club.

Nous vous précisons que le Président du club (ou son représentant ayant pouvoir) doit :

- Se munir **obligatoirement** de son numéro d'émargement reçu par mail le 02 décembre 2020
- Respecter l'horaire d'inscription (18h00 à 19h00). Si un émargement est fait avant le 04 décembre 2020 18h, il faudra impérativement réémargier après 18h00
- Le cas échéant, envoyer la demande de pouvoir donné à un membre de son club ou à un représentant d'un autre club au secrétariat du District avant le 30 novembre 2020 – secretariat@lafa.fff.fr à l'aide du document joint

Il est rappelé, d'autre part :

- Qu'un club ne peut présenter aux A.G. **qu'un seul délégué** ayant droit de vote
- Que le Président (ou son représentant ayant pouvoir) ne peut représenter **qu'un seul autre club** que le sien
- Que les clubs non présents ou non représentés aux A.G. se verront infliger les amendes prévues par l'Art. 95 des Règlements de District.

Au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Christophe CARBIENER,
Directeur

P.J. :

- la convocation aux AGOE avec l'ordre du jour
- un pouvoir pour se faire représenter par un membre de son club ou par un représentant d'un autre club

A noter

- ✚ L'élection du Comité Directeur s'effectuera par vote à distance. **Tous les documents et textes relatifs aux AGOE seront consultables sur notre site <http://lafa.fff.fr>**

